



## **Acquis et contraintes de la décentralisation sur le développement local du Cercle de Sikasso au Mali**

## **Achievements and constraints of decentralization on local development in the Sikasso Circle in Mali**

**SANOGO Bakari**

Ecole Normale Supérieure de Bamako,  
BP : 241, Rue : 22 octobre 1946 Quartier du Fleuve, Mali  
**bakaridgsanogo@gmail.com**

**Date de soumission** : 21/01/2023

**Date d'acceptation** : 05/03/2023

**Pour citer cet article** :

SANOGO, B. (2023). « Acquis et contraintes de la décentralisation sur le développement local du Cercle de Sikasso au Mali » Volume 4 : Numéro 1 » pp : 487- 507

## Résumé

Depuis plus de deux décennies, le Mali s'est engagé dans un processus de réformes institutionnelles en mettant le citoyen au cœur des politiques de décentralisation. La présente étude vise à analyser les acquis et les contraintes de la décentralisation sur le développement local du Cercle de Sikasso au Mali. Pour atteindre cet objectif et répondre aux questions de recherche, un questionnaire et un guide ont été utilisés pour collecter les données quantitatives et qualitatives auprès des acteurs impliqués (soit un échantillon de 270 personnes) dans la mise en œuvre de la décentralisation dans neuf Communes sélectionnées dans le Cercle de Sikasso. Dans l'ensemble des Communes où les enquêtes se sont déroulées, respectivement 63,7% ; 34,8% et 1,4% des personnes interrogées indiquent qu'il existe des structures de l'enseignement fondamental ; l'enseignement secondaire et l'enseignement préscolaire et supérieur. Par ailleurs, 33,7% des personnes interrogées déclarent que l'insuffisance d'informations est l'un des obstacles de la mise en œuvre effective de la politique de décentralisation ; 31,1% des enquêtés pensent à l'insuffisance de concertation des populations. La décentralisation au Mali a eu certes des acquis dans le cadre du développement local, mais sa mise en œuvre effective révèle des contraintes.

**Mots clés : acquis et contraintes ; décentralisation ; développement local ; Cercle de Sikasso ; Mali.**

## Abstract

For more than two decades, Mali has been engaged in a process of institutional reform that puts the citizen at the heart of decentralization policies. This study aims to analyze the achievements and constraints of decentralization on local development in the Sikasso Circle in Mali. To achieve this objective and answer the research questions, a questionnaire and a guide were used to collect quantitative and qualitative data from actors involved (a sample of 270 people) in the implementation of decentralization in nine selected Communes in the Sikasso Circle. In all of the Communes where the surveys were conducted, 63.7%, 34.8% and 1.4% of respondents respectively indicated that there were basic education, secondary education, and preschool and higher education structures. Furthermore, 33.7% of respondents stated that insufficient information was one of the obstacles to the effective implementation of the decentralization policy; 31.1% of respondents thought that there was insufficient consultation of the population. Decentralization in Mali has certainly made some gains in the context of local development, but its effective implementation reveals some constraints.

**Key words: achievements and constraints; decentralization; local development; Cercle de Sikasso; Mali.**

## Introduction

Le Mali, depuis plus de deux décennies, s'est engagé dans un processus de réformes institutionnelles en mettant le citoyen au cœur des politiques de décentralisation. Ces réformes visaient essentiellement à gouverner au plus proche du citoyen et de les responsabiliser dans la gestion locale. Parallèlement, le Gouvernement se doit de se pencher sur l'immense chantier des réformes nécessaires à la mise en œuvre de la nouvelle organisation territoriale, dans le cadre d'une bonne gouvernance qui place le développement humain au cœur de ses préoccupations (Rguibi & Dridat, 2020). Suite aux différentes situations critiques politico-administratives de notre pays, la population aspirait au changement. Pour relancer le développement sur de nouvelles bases, le Comité de Transition a entrepris de changer le système de gouvernance. L'Etat a transféré une partie de ses pouvoirs aux Collectivités Territoriales pour plus de bonne gouvernance et de transparence démocratique et a aussi élaboré un nouveau système pour que la population se sente importante et puisse s'épanouir en société. Elle devient désormais une actrice participante à la résolution de ses problèmes avec l'Etat.

La décentralisation a sans conteste fait l'objet d'interprétations et d'attentes diverses, parfois contradictoires de la part des acteurs locaux. Dès lors, sa mise en œuvre ne pouvait se faire sans affronter des résistances. Sur le terrain, celles-ci ont parfois consisté à imposer aux concepteurs de la réforme de décentralisation de nouveaux schémas de découpage en fonction, non pas d'une logique de rationalité étatique, ni d'une logique des partenaires au développement, mais, d'une logique communautaire, fondée sur des historicités locales.

La décentralisation et le développement local ont un lien, car, chacun vise à promouvoir un changement positif du développement dans le long terme. Ils donneront des voies et des moyens à la population pour s'adapter aux différents changements de la société et faire face aux différents défis de développement. Ainsi, la population doit participer au développement local pour l'atteinte des objectifs fixés et la bonne marche de la société. Donc, il est nécessaire que chacun conjugue ses efforts pour pallier les différentes difficultés auxquelles le Cercle de Sikasso est confronté.

Dans la perspective d'une évolution du mode d'administration du territoire, les réformes enclenchées s'inscrivent dans le cadre d'un projet de société qui a pour objectif, de rapprocher l'administration des populations. Ce qui permettrait à celles-ci d'apporter des réponses efficaces à leurs préoccupations. La dimension administrative de ces réformes est le support d'un chantier politique qui est la décentralisation. Cela a pour objectif de prolonger le processus de



démocratisation à la base, redonner le pouvoir de gestion locale aux populations elles-mêmes et créer un cadre propice à la promotion des initiatives locales.

D'une part, la décentralisation est porteuse d'enjeux politiques et socio-économiques. D'autre part, elle est porteuse d'enjeux liés à la participation des populations au processus de développement local. La décentralisation s'inscrit dans le processus de démocratisation enclenché au Mali depuis les événements du 26 mars 1991 (Ministère des Collectivités Territoriales, 2013). La décentralisation, peut être argumentée comme un processus de mobilisation citoyenne, de démocratisation de la vie locale, de construction progressive de comportement favorable à une gestion participative et démocratique de la vie communale. Elle crée les conditions favorables au développement économique des Collectivités Territoriales en renforçant les capacités des acteurs en matière de gestion. Par ailleurs, les appuis au développement des capacités financières, à travers des mécanismes mis en place à cet effet, sont des facteurs de libération des initiatives locales dans les domaines du montage et de l'exécution des projets adaptés aux réalités et aux besoins des populations. La trame sans cesse élargie de formation et d'appui conseil donné dans le cadre de la décentralisation permet de renforcer les capacités des populations à créer et à soutenir une dynamique locale de développement.

Le Cercle, composé de Communes, est la collectivité intermédiaire de mise en cohérence entre la Commune et la Région. C'est à ce niveau que s'exerce la tutelle de la Commune, c'est-à-dire, le contrôle exercé par l'Etat en vue de la sauvegarde de l'intérêt général et de la légalité. La Région est le niveau de mise en cohérence des programmes locaux et nationaux de développement économique et social. Au Mali, la décentralisation est fondée sur six principes directeurs, à savoir : la sauvegarde de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale ; la volonté de regroupement des populations pour constituer l'espace communal ; la gestion démocratique des Collectivités Territoriales ; l'autonomie de gestion des Collectivités Territoriales ; la progressivité et la concomitance dans le transfert des compétences ; la maîtrise d'ouvrage du développement régional et local des Collectivités Territoriales (Ministère des Collectivités Territoriales, 2013)

Les collectivités locales issues de ces réformes décentralisatrices à travers la loi n°96-059 du 4 novembre 1996 portant création des Communes, la loi n°01-043 du 7 juin 2001 portant création des Communes rurales de Intadjedite et d'Alata, la loi n°99-035 du 10 août 1999 portant création des Collectivités Territoriales de Cercles et de Régions, peuvent favoriser ces

initiatives locales en leur offrant un cadre géographique et institutionnel de concertation, de dialogue et d'arbitrage. Dans cette vision, la participation des populations à la réalisation des politiques de développement dans les domaines qui les touchent est censée assurer leur adhésion à leur mise en œuvre, et du coup, une meilleure implication des populations à la prise de décision les concernant. De l'instauration de la décentralisation, sept cent trois Communes ont été créées (Ministère de l'Administration Territoriale, 2014).

Par ailleurs, les vraies questions demeurent posées quant à l'avenir du processus de la décentralisation dans le Cercle de Sikasso, surtout, dans la phase opérationnelle qui doit aboutir à la mise en œuvre pratique des entités décentralisées, concrétisée par l'élection du personnel des Collectivités Territoriales et le transfert du pouvoir du sommet à la base. C'est une analyse pertinente des enjeux de la décentralisation dans le Cercle de Sikasso. Dans le cadre de la politique de décentralisation du Mali, les nouvelles collectivités locales ont la responsabilité de l'animation et de la coordination d'actions de développement local et régional. La viabilité des Communes se heurte aujourd'hui à de multiples contraintes de survie. Sur le plan des ressources humaines, les nouvelles Communes seraient confrontées à d'énormes difficultés, car, si la décentralisation, le rapprochement de l'administration aux administrés, l'exercice du pouvoir requiert aussi bien la possession d'aptitudes techniques et administratives par les nouvelles équipes dirigeantes que la disponibilité des moyens financiers et matériels conséquents pour répondre aux grandes attentes des populations, conditions que peu d'entités Territoriales décentralisées seraient en mesure de réunir dans le Cercle de Sikasso.

Pour un meilleur développement du Cercle de Sikasso, un certain nombre d'esquisses de solutions aux problèmes existent. De notre point de vue, il paraît capital pour la population locale du Cercle, de s'asseoir et de débattre véritablement dans un cadre démocratique, des vrais problèmes de développement du Cercle. Aussi, il est nécessaire de renforcer la communication entre les élus et la population locale. Il est indispensable à Sikasso, de renforcer le dialogue social, les partenariats publics / privés, les capacités des autorités à soutenir le développement local ainsi que les investissements étrangers, particulièrement, les méthodologies à intensité de main d'œuvre, à promouvoir la compétitivité des entreprises dans un environnement favorable. Aussi, dans le cadre de la décentralisation et du développement local, le Cercle de Sikasso a de meilleures perspectives. La localité avec ses atouts naturels climatiques a une pluviométrie abondante permettant le développement de l'agriculture et de l'élevage. Avec sa population assez élevée (982 415 habitants) en 2018, cette population constitue un atout réel pour le

développement du Cercle. La présence dans la localité d'un certain nombre d'infrastructures industrielles constitue également de meilleures perspectives pour le développement du Cercle. A travers tous ceux-ci, la présence des partenaires techniques et financiers dans le Cercle favorise un cadre environnemental propice selon Programme de Développement Economique, Social et Culturel (PDESC), 2018 - 2022.

Mais, à l'épreuve, ces mécanismes de gouvernance ont-ils permis une meilleure prise en compte des citoyens, des organisations de la société civile dans la gestion des affaires publiques, y compris celles relatives à la sécurité du pays, à la prévention et à la gestion des conflits ? (Groupe Observation des Dynamiques Sociales, Spatiales & Expertise Endogène, 2017). A cet effet, le choix porté sur cette étude est la traduction d'une réflexion personnelle sur le rôle et la place du citoyen dans le développement local dans un contexte de la décentralisation, les apports des élus locaux et les autorités coutumières dans la réalisation des objectifs fixés dans le cadre de la décentralisation à Sikasso. Ainsi, le présent article a pour objectif d'analyser les acquis et les contraintes de la décentralisation sur le développement local du Cercle de Sikasso au Mali. Dans cette optique, une collecte des données a été réalisée à l'aide de questionnaire et de guide d'entretien auprès des acteurs impliqués (soit 270 personnes). Cette méthodologie a permis d'aboutir aux résultats, présentés au niveau du point 3, qui ont été discutés au niveau du point 4.

## **1. Matériel et méthodes**

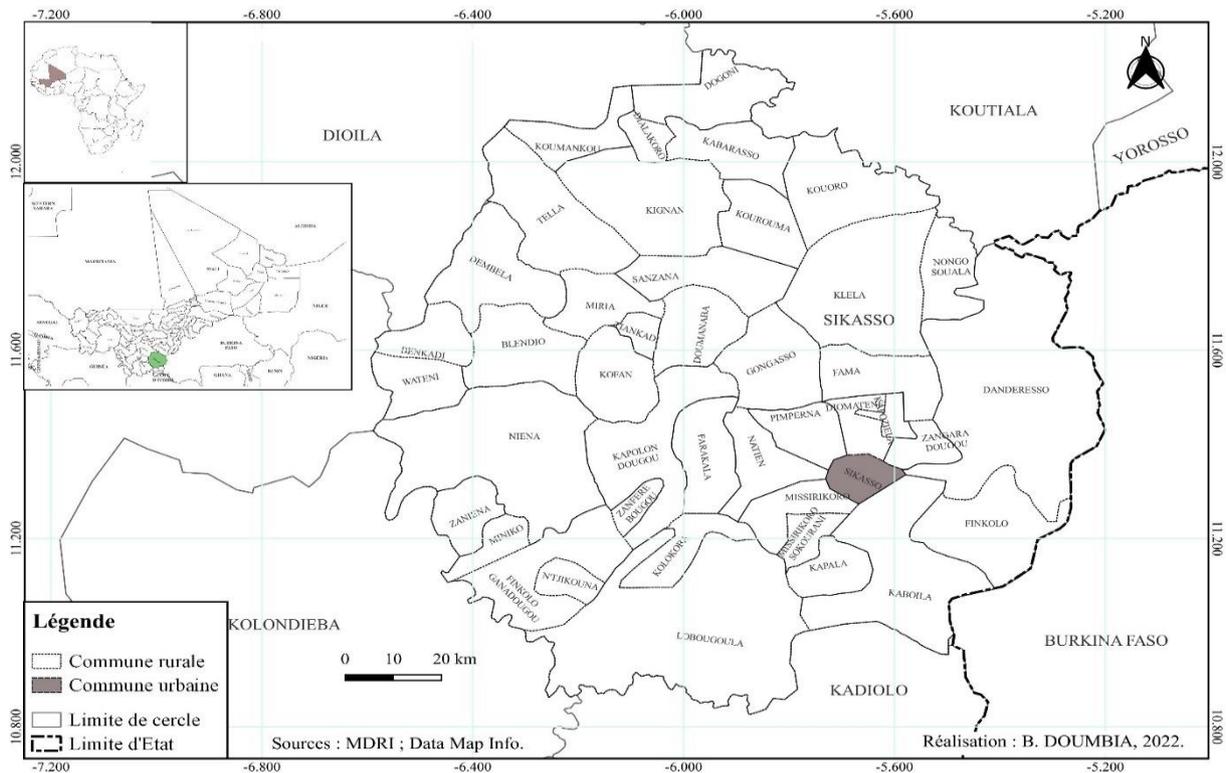
### **1.1. Présentation de la zone d'étude**

Le Cercle de Sikasso a été créé le 1<sup>er</sup> mai 1898. Sikasso fut institué en Commune en 1954. Elle était gouvernée par un administrateur maire, nommé par arrêté et assisté d'une commission municipale. À partir de 1955, le colonisateur érigeait les Communes mixtes en Communes de plein exercice. Bamako, Kayes, Ségou et Mopti deviennent en 1956 des Communes de plein exercice, puis, Sikasso en 1959. De cette date à nos jours, des administrateurs civils se sont succédés à la tête de la circonscription (PDESC 2018 – 2022 du Conseil de Cercle de Sikasso).

Le Conseil de Cercle de Sikasso a été créé par la loi n°99-35/P-RM du 10 /08/1999. Le Cercle de Sikasso est composé de 43 Communes, dont une Commune Urbaine (Sikasso) et 42 Communes Rurales (PDESC 2018 – 2022 du Conseil de Cercle de Sikasso). Il couvre une superficie globale de 15 375 km<sup>2</sup>, soit 21% de la superficie de la Région. Il s'inscrit presque dans une circonférence, dont le centre de gravité se trouve approximativement autour de

Gongasso. Sa situation à la croisée des chemins lui a toujours offert une position stratégique avantageuse. Il est limité à l'Est par la République du Burkina Faso, à l'Ouest par les Cercles de Bougouni et Kolondièba, au Nord par les Cercles de Koutiala et Dioïla, au Sud par le Cercle de Kadiolo (Carte 1).

**Figure 1 : localisation du Cercle de Sikasso**



En lisant cette carte, nous observons les Communes Rurales et Urbaines, les limites de Cercle et celles d'Etat.

Le Cercle a un relief tabulaire relativement tourmenté. Il a une altitude moyenne comprise entre 350 et 400 m. En quelques endroits, des collines et des plateaux gréseux émergent, dépassant rarement 700 m d'altitude. Les vallées sont, dans l'ensemble, encaissées. De vastes plaines inondées s'étendent dans la partie Sud du Cercle et sont propices à la culture du riz (PDESC 2018 – 2022 du Conseil de Cercle de Sikasso).

La position Sud de la Région de Sikasso confère au Cercle un climat relativement plus humide par rapport au reste du pays. L'isotherme oscille autour de 28°C. Les moyennes annuelles de température minimales et maximales sont respectivement 19°C et 38°C. Le climat est caractérisé par une saison pluvieuse (mai à octobre) et une saison sèche (novembre à avril). La pluviométrie atteint une moyenne de 1 300 mm en année normale. Cependant, depuis quelques

années, les moyennes annuelles de précipitations varient entre 800 mm et 1 000 mm suite à une sécheresse persistante qui sévit dans les pays du Sahel depuis plus d'une décennie. Les vents dominants sont : la mousson et l'harmattan (PDESC 2018 – 2022 du Conseil de Cercle de Sikasso).

Selon les données du Recensement Général de la Population et de l'habitat de 2009, la population du Cercle de Sikasso était de 734 984 habitants, dont 361 212 hommes et 373 772 femmes. (PDESC 2018 – 2022 du Conseil de Cercle de Sikasso, p.)

## 1.2. Démarche méthodologique

L'investigation documentaire a ciblé des ouvrages généraux et spécialisés en relation avec la thématique de l'article.

La recherche documentaire consiste à exploiter des documents ayant un rapport avec le thème. Elle est basée sur la lecture et l'exploitation des ouvrages généraux, des ouvrages spécialisés, des documents juridiques sur des Collectivités Territoriales, des revues, des rapports d'activités des Organisations Non Gouvernementales, des partenaires techniques et financiers, des opérateurs privés locaux, des organisations de la société civile, des mémoires, des articles scientifiques et des thèses.

La passation de nos outils d'enquête a été réalisée dans neuf Communes sélectionnées de notre échantillon. Dans le présent travail, la collecte des données s'est basée essentiellement sur deux approches complémentaires : d'une part, une approche qualitative basée sur des entretiens semi directifs auprès des personnes ressources, et d'autre part, une approche quantitative fondée sur la collecte d'informations statistiques à l'aide de questionnaires structurés autour des principales interrogations et hypothèses de recherche.

Pour atteindre les objectifs visés et répondre à nos questions de recherche, le questionnaire et le guide d'entretien ont été les instruments d'enquêtes. Le questionnaire et le guide ont été utilisés pour collecter les données quantitatives et qualitatives auprès des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la décentralisation dans le Cercle de Sikasso.

Nous avons adressé notre questionnaire aux populations, aux autorités politiques, administratives, aux leaders communautaires, aux structures et organisations de développement dans neuf Communes du Cercle de Sikasso.

Le guide d'entretien a été conçu pour les responsables des services déconcentrés de l'Etat, les élus locaux, les présidents des organisations de la société civile, les coordinateurs des

Organisations Non Gouvernementales, les partenaires techniques et financiers, les acteurs du secteur privé, les membres des conseillers communaux, du Conseil de Cercle de Sikasso, les conseillers des chefs des Communes du Cercle de Sikasso.

Pour ce travail, nous avons choisi l'échantillonnage stratifié à niveau. Cette technique a été adoptée pour que les habitants dudit Cercle puissent être représentés en vue de la vérification de nos hypothèses. Pour ce faire, nous avons choisi huit Communes Rurales, plus le chef-lieu de Cercle, dont un total de neuf Communes. Pour choisir ces neuf Communes parmi les quarante-trois, un calcul de pourcentage, soit les 5% des Communes du Cercle a été fait. Les aspects, distance (proximité et l'éloignement des Communes du chef-lieu de Cercle), position géographique des Communes, l'accessibilité en termes de sécurité et surtout, nos moyens financiers ont été à la base de la détermination de nos zones à enquêter. Il s'agit des Communes de Sikasso, Finkolo, Zanièna, Farkala, Doumanaba, Kignan, Kouoro, Dogoni et Dembela.

Au premier niveau, nous avons choisi 5% des quarante-trois Communes du Cercle. Ce choix a été en fonction du rayonnage par rapport au chef-lieu du Cercle.

Dans chaque Commune, nos enquêtes ont été effectuées dans trois villages. Dans chaque village ou quartier, dix concessions (un individu dans chaque concession) ont été enquêtées. Pour plus de précision, nous aurons  $9 C_1 * 3 V * 10 C_2 = 270^1$ . Ce qui signifie qu'au total, 270 personnes ont été enquêtées dans tout le Cercle de Sikasso.

Au premier niveau, nous avons choisi 5% des 43 Communes du Cercle de Sikasso pour nos enquêtes. Ce choix de ces neuf Communes parmi les quarante-trois a été fait sur la base de la distance (proximité et l'éloignement des Communes du chef-lieu de Cercle), de la position géographique des Communes, de l'accessibilité en termes de sécurité. Dans ce cadre, il est retenu, le chef-lieu du Cercle, la Commune la plus proche, la Commune, la plus éloignée, deux Communes occupant le centre, une Commune au Nord, au Sud, à l'Est, et à l'Ouest du chef-lieu du Cercle.

Au deuxième niveau, nous avons retenu trois villages ou quartier dans chaque Commune. Ce choix se focalise sur un rayonnage par rapport au chef-lieu de Commune, le village, le plus proche, le village le plus éloigné de la Commune.

---

<sup>1</sup> La lettre  $C_1$  signifie Communes,  $V$  signifie Villages et  $C_2$  signifie concessions

Quant au troisième niveau, un quota de 10 concessions par village ou quartier a été retenu. Dans chaque concession, une personne a été enquêtée. Les difficultés liées à l'accès de la Commune de Dembela ont conduit à rapporter 20 concessions dans la Commune Urbaine de Sikasso, où cinq quartiers ont été retenus. Dans chaque concession, une personne a été interrogée (tableau 1).

**Tableau 1 : répartition des enquêtés par Communes, villages, quartiers et concessions dans le Cercle de Sikasso**

Communes du Cercle	Nombre de villages ou quartiers	Population	Distance du chef-lieu de Cercle	Villages enquêtés	Nombre de concessions	Echantillon de concession
Sikasso	44	302 909	-	Wayereme 1	1 735	10
				Medine	884	10
				Mamasoni	221	10
				Sirakoro	125	10
				Makourani 1	598	10
Finkolo	8	189 52	18	Finkolo	185	10
				Hermakono	70	10
				Saniéna	28	10
Zaniéna	10	9 514	110	Zaniéna	67	10
				Watenebougou	18	10
				Warana	35	10
Farkala	12	10 142	35	Farkala	135	10
				Kalifabougou	23	10
				M'pédougou	15	10
Doumanaba	8	18 529	56	Doumanaba	276	10
				Boro	32	10
				Fonsebougou	46	10
Kignan	15	34 703	90	Kignan	488	10
				N'gana	125	10
				Katogo	58	10
Kouoro	6	2 0182	80 km	Kouoro	645	10
				Makono	53	10
				Koumbala	86	10
Dogoni	14	17 949	132	Dogoni	177	10
				Nagnan	69	10
				Nenebougou	45	10
Dembela	11	16 712	100	Dembela	132	10
<b>Total</b>	<b>128</b>	<b>449 592</b>	<b>621</b>		<b>6 371</b>	<b>270</b>

Source : enquêtes personnelles, 2021

Par rapport à l'enquête qualitative, nous avons réalisé soixante-quatre entretiens auprès des personnes ressources (huit maires, neuf secrétaires généraux des mairies, quinze agents du secteur privé, sept responsables de services déconcentrés de l'Etat, douze présidents des organisations de la société civile, huit Organisations Non Gouvernementales et associations et cinq partenaires techniques et financiers).

Il a été question de faire notre présence physique sur le site d'étude et à nos observations personnelles sur les structures et les services concernés.

## 2. Résultats

### 2.1. Analyse et interprétation des données du questionnaire

#### 2.1.1. Acquis de la décentralisation sur le développement local du Cercle de Sikasso

L'existence des services sociaux de base dans le Cercle de Sikasso est le résultat de la décentralisation sur le développement local.

#### ❖ Répartition des enquêtés selon les structures éducatives existantes

**Tableau 1 : répartition des enquêtés selon les structures éducatives existantes**

Communes du Cercle	Structures éducatives existantes chez vous				Total
	Précolaire	Fondamental	Secondaire	Supérieur	
Dembela	0,0	40,0	60,0	0,0	100,0%
Dogoni	0,0	83,3	16,7	0,0	100,0%
Doumanaba	0,0	76,7	23,3	0,0	100,0%
Farakala	0,0	53,3	46,7	0,0	100,0%
Finkolo	0,0	86,7	13,3	0,0	100,0%
Kignan	0,0	40,0	60,0	0,0	100,0%
Kouoro	0,0	80,0	20,0	0,0	100,0%
Sikasso	4,0	30,0	62,0	4,0	100,0%
Zanièna	0,0	90,0	10,0	0,0	100,0%
<b>Total</b>	<b>0,7</b>	<b>63,7</b>	<b>34,8</b>	<b>0,7</b>	<b>100,0%</b>

Source : enquêtes personnelles, 2021

Dans l'ensemble des Communes où les enquêtes se sont déroulées, 63,7% des personnes interrogées indiquent qu'il existe des structures de l'enseignement fondamental ; 34,8% soutiennent qu'il existe des structures d'enseignement secondaire et 1,4% des personnes interrogées affirment qu'il existe des structures d'enseignement préscolaire et supérieur (photo 1).

**Figure 2 : école fondamentale de Nagnan dans la Commune Rurale de Dogoni, Cercle de Sikasso**



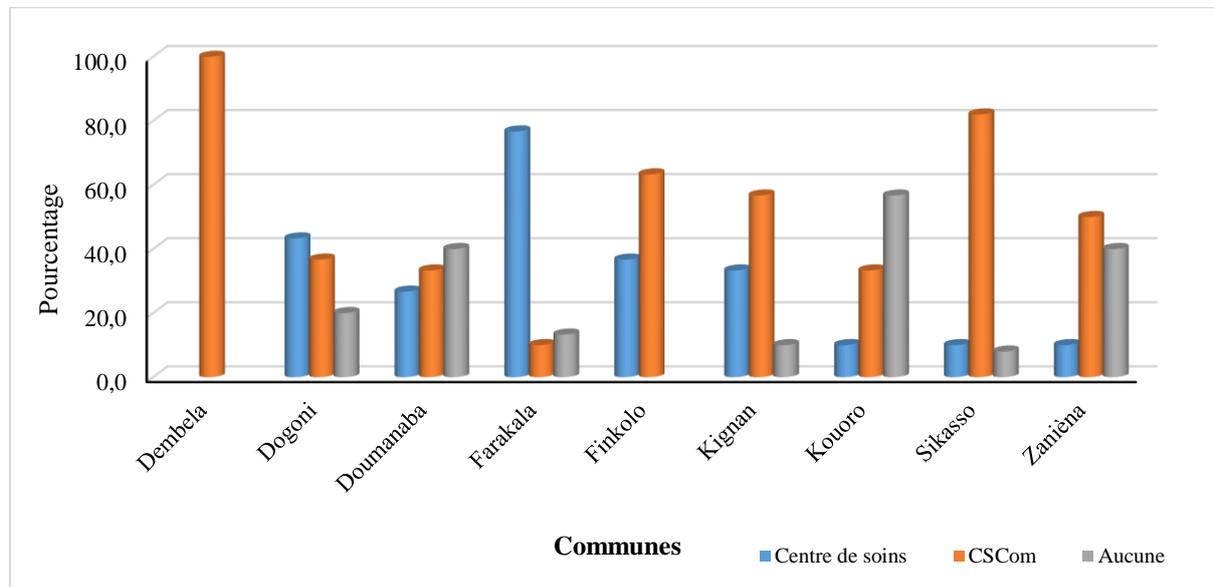
**Source : cliché personnel, juin 2021**

Cette photo représente l'école fondamentale de Nagnan dans la Commune Rurale de Dogoni. En son sein, nous avons les locaux de l'école et un château d'eau.

❖ **Répartition des enquêtés selon le type d'infrastructures de santé existant dans le village**

Le type d'infrastructure de santé existant dans le Cercle de Sikasso est renseigné dans le graphique ci-dessous.

**Figure 3 : répartition des enquêtés selon le type d'infrastructures de santé existant dans le village**



**Source : enquêtes personnelles, 2021**

Des données du graphique, il est à dire que 10% des enquêtés dans la Commune de Dembela affirment qu'elles ont un Centre de Santé Communautaire dans leur Commune ; 47% des personnes interrogées à Dogoni indiquent qu'elles ont un centre de soins et un Centre de Santé Communautaire dans leur village et 20% indiquent le contraire. A Doumanaba, 30% déclarent qu'ils ont à la fois dans leur village un centre de soins et un Centre de Santé Communautaire et 40% affirment le contraire. Pour la Commune de Farakala, 77,7% des enquêtés soutiennent qu'ils ont un centre de soins et un Centre de Santé Communautaire. A Finkolo, 43% des personnes interrogées affirment qu'elles ont un centre de soins et un Centre de Santé Communautaire. A Kignan, l'existence d'un centre de soins et d'un Centre de Santé Communautaire est soutenue par 39% des personnes enquêtées. Les données indiquent qu'à Kouoro, 13,3% des personnes enquêtées ont un centre de soins et un Centre de Santé Communautaire. A Sikasso, 18,2% des personnes interrogées affirment qu'elles ont un centre de soins et un Centre de Santé Communautaire. Quant à la Commune de Zanièna, 15% des enquêtées déclarent qu'elles sont un centre de soins et un Centre de Santé Communautaire (photo 2).

**Figure 4 : centre de santé communautaire de Médine à Sikasso**

Source : cliché personnel, juin 2021

Nous avons en face la photo du Centre de Santé Communautaire de Médine construit par le Conseil du Cercle de Sikasso.

#### ❖ Répartition des enquêtés selon le type de source d'énergie dans le ménage

A Sikasso, le type d'énergie utilisé par les ménages est indiqué dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 3 : répartition des enquêtés selon le type d'énergie dans le ménage**

Communes du Cercle	Type de source d'énergie				Total
	Electricité (EDM)	Panneau solaire	Groupe électrogène	Autres à préciser	
Dembela	0,0	100,0	0,0	0,0	100,0%
Dogoni	30,0	70,0	0,0	0,0	100,0%
Doumanaba	0,0	100,0	0,0	0,0	100,0%
Farakala	33,3	66,7	0,0	0,0	100,0%
Finkolo	0,0	100,0	0,0	0,0	100,0%
Kignan	20,0	80,0	0,0	0,0	100,0%
Kouoro	0,0	100,0	0,0	0,0	100,0%
Sikasso	58,0	38,0	4,0	0,0	100,0%
Zanièna	0,0	96,7	0,0	3,3	100,0%
<b>Total</b>	<b>20,0</b>	<b>78,9</b>	<b>0,7</b>	<b>0,4</b>	<b>100,0%</b>

Source : enquêtes personnelles, 2021

De la lecture du tableau 3, il ressort des Communes où les enquêtes se sont déroulées, que 20% des personnes interrogées indiquent qu'elles utilisent l'électricité de l'Energie Du Mali dans leur ménage ; 78,9% soutiennent qu'ils utilisent le panneau solaire ; 0,7% des personnes interrogées affirment qu'elles font usage du groupe électrogène (photo3).

**Figure 5 : centrale solaire de Dogoni dans le Cercle ce Sikasso**



**Source : cliché personnel, juin 2021**

Cette image montre la centrale solaire de Dogoni qui sert le village en énergie solaire. La réalisation est l’œuvre des autorités communautaires en collaboration avec l’Union Européenne. Nous avons en face, les panneaux solaires et le panneau d’identification.

**❖ Répartition des enquêtés selon le type de source d’approvisionnement en eau dans le ménage**

Dans les ménages sikassois, les sources d’approvisionnement en eau sont renseignées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 4 : source d’approvisionnement en eau**

Communes du Cercle	Dans votre ménage, avez-vous ?						Total
	Robinet	Puits	Borne fontaine	Forage	Achat aux voisins	Achat aux vendeurs ambulants	
Dembela	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	<b>100,0%</b>
Dogoni	16,7	83,3	0,0	0,0	0,0	0,0	<b>100,0%</b>
Doumanaba	10,0	86,7	0,0	0,0	3,3	0,0	<b>100,0%</b>
Farakala	46,7	36,7	0,0	16,7	0,0	0,0	<b>100,0%</b>
Finkolo	0,0	76,7	0,0	0,0	16,7	6,7	<b>100,0%</b>
Kignan	20,0	80,0	0,0	0,0	0,0	0,0	<b>100,0%</b>
Kouoro	3,3	90,0	3,3	0,0	3,3	0,0	<b>100,0%</b>
Sikasso	54,0	36,0	0,0	8,0	0,0	2,0	<b>100,0%</b>
Zanièna	0,0	73,3	0,0	13,3	13,3	0,0	<b>100,0%</b>
<b>Total</b>	<b>20,7</b>	<b>68,9</b>	<b>0,4</b>	<b>4,8</b>	<b>4,1</b>	<b>1,1</b>	<b>100,0%</b>

**Source : enquêtes personnelles, 2021**

A l’analyse du tableau 4, il est à dire que 68,9% des personnes interrogées indiquent qu’elles ont le puits comme source d’approvisionnement en eau ; 20,7% soutiennent qu’elles utilisent le robinet ; 4,8% des personnes interrogées affirment qu’elles utilisent le forage ; 4,1% font des

achats aux voisins et 1,1% font de l'achat aux vendeurs ambulants et 0,4% possède la borne fontaine.

### 2.1.2. Contraintes de la décentralisation sur le développement local du Cercle de Sikasso

#### ❖ Obstacles pour la mise en œuvre totale de la politique de décentralisation dans le Cercle de Sikasso

Les obstacles pour la mise en œuvre effective de la décentralisation dans le Cercle de Sikasso selon les enquêtés se trouvent dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 5 : obstacles pour la mise en œuvre totale de la politique de décentralisation dans le Cercle de Sikasso**

Communes du Cercle	Obstacles pour la mise en œuvre effective de la politique de décentralisation à Sikasso					Total
	Une insuffisance de concertation des populations	Une insuffisance de sensibilisation	Une insuffisance d'informations	Une insuffisance de formation	Autres à préciser	
Dembela	40,0	0,0	40,0	20,0	0,0	100,0%
Dogoni	36,7	13,3	23,3	26,7	0,0	100,0%
Doumanaba	26,7	6,7	46,7	20,0	0,0	100,0%
Farakala	16,7	30,0	36,7	13,3	3,3	100,0%
Finkolo	16,7	13,3	40,0	30,0	0,0	100,0%
Kignan	30,0	6,7	53,3	10,0	0,0	100,0%
Kouoro	30,0	13,3	40,0	16,7	0,0	100,0%
Sikasso	48,0	28,0	14,0	10,0	0,0	100,0%
Zanièna	30,0	20,0	26,7	23,3	0,0	100,0%
<b>Total</b>	<b>31,1</b>	<b>16,7</b>	<b>33,7</b>	<b>18,1</b>	<b>0,4</b>	<b>100,0%</b>

Source : enquêtes personnelles, 2021

Des données du tableau 5, il ressort que 33,7% des personnes interrogées dans les différentes Communes du Cercle de Sikasso ont montré que l'insuffisance d'informations est l'un des obstacles de la mise en œuvre effective de la politique de décentralisation à Sikasso ; 31,1% des enquêtés pensent à l'insuffisance de concertation des populations ; 18,1% des personnes interrogées affirment que c'est l'insuffisance de formation ; 16,7% se sont appuyés sur l'insuffisance de sensibilisation.

### ❖ Transfert effectif des compétences et des ressources dans le Cercle de Sikasso

A la question de savoir, l'effectivité du transfert des compétences et des ressources dans le Cercle de Sikasso, les réponses des enquêtés sont contenues dans le tableau 6 qui suit.

**Tableau 6 : transfert effectif des compétences et des ressources dans le Cercle de Sikasso**

Communes du Cercle	Le transfert des compétences et des ressources est-il effectif dans le Cercle de Sikasso ?				Total
	Oui	Non	Ne sais pas	Abstention	
Dembela	0,0	50,0	50,0	0,0	<b>100,0%</b>
Dogoni	10,0	60,0	30,0	0,0	<b>100,0%</b>
Doumanaba	6,7	50,0	43,3	0,0	<b>100,0%</b>
Farakala	13,3	50,0	36,7	0,0	<b>100,0%</b>
Finkolo	0,0	83,3	16,7	0,0	<b>100,0%</b>
Kignan	10,0	50,0	40,0	0,0	<b>100,0%</b>
Kouoro	13,3	40,0	46,7	0,0	<b>100,0%</b>
Sikasso	8,0	26,0	50,0	16,0	<b>100,0%</b>
Zanièna	6,7	56,7	36,7	0,0	<b>100,0%</b>
<b>Total</b>	<b>8,1</b>	<b>50,0</b>	<b>38,9</b>	<b>3,0</b>	<b>100,0%</b>

Source : enquêtes personnelles, 2021

Des données du tableau 6, il est à dire que 50% des personnes interrogées dans les différentes Communes ont trouvé que le transfert des compétences et des ressources n'est pas effectif dans le Cercle de Sikasso ; 8,1% pensent que le transfert des compétences et des ressources est effectif.

### ❖ Difficultés des Communes selon les enquêtés

Les difficultés des différentes collectivités du Cercle de Sikasso sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 7 : difficultés des Communes selon les enquêtés**

Communes du Cercle	Selon vous, quelles sont les difficultés de votre Commune ?				Total
	Insuffisance de ressources humaines qualifiées	Non paiement à temps de la Taxes de Développement Régional et Local	Gestion foncière	Pauvreté	
Dembela	10,0	0,0	30,0	60,0	<b>100,0%</b>
Dogoni	33,3	10,0	33,3	23,3	<b>100,0%</b>
Doumanaba	3,3	0,0	36,7	60,0	<b>100,0%</b>
Farakala	10,0	30,0	43,3	16,7	<b>100,0%</b>
Finkolo	10,0	10,0	30,0	50,0	<b>100,0%</b>
Kignan	13,3	6,7	16,7	63,3	<b>100,0%</b>
Kouoro	10,0	16,7	33,3	40,0	<b>100,0%</b>
Sikasso	30,0	14,0	20,0	36,0	<b>100,0%</b>
Zanièna	3,3	6,7	66,7	23,3	<b>100,0%</b>
<b>Total</b>	<b>15,2</b>	<b>11,5</b>	<b>33,7</b>	<b>39,6</b>	<b>100,0%</b>

Source : enquêtes personnelles, 2021

En analysant les données du tableau 7, il ressort que 39,6% des personnes interrogées dans les différentes Communes déclarent que la pauvreté est l'une des difficultés ; 33,7% des enquêtés pensent que c'est la gestion foncière ; 15,2% des personnes interrogées affirment que c'est l'insuffisance des ressources humaines qualifiées et 11,5% montrent que c'est le non paiement à temps de la Taxe de Développement Régional et Local.

### 3. Discussion

Les acquis de la décentralisation sur le développement local dans le Cercle de Sikasso s'articulent autour de l'existence des services sociaux de base selon la population, l'infrastructure éducative, sanitaire, l'accès aux énergies et l'eau potable. Ces résultats convergent vers ceux obtenus par Georges Aliou A. DAKOUO et Ousmane DOUCOURE (2009), dans leur étude de la « contribution de la décentralisation à la réduction de la pauvreté au Mali ». Cette étude est fondamentalement focalisée sur l'apport de la décentralisation à la réduction de la pauvreté par l'offre des services de proximité (éducation, santé, eau potable, électricité), leurs accès à moindre coût, et de façon efficace par les populations pour améliorer leurs conditions de vie. En effet, il ressort de cette étude que la décentralisation est un partage de pouvoirs et de responsabilités entre l'Etat et les Collectivités Territoriales. Elle porte sur l'ensemble des affaires locales qui n'ont pas besoin d'être traitées par l'Etat lui-même, cela fait sortir la notion de l'intérêt local qui est la base de toute entité décentralisée. En outre, il n'y a

pas de décentralisation sans partage de responsabilité entre l'Etat et les autres acteurs du développement dont les collectivités décentralisées ; le transfert des compétences est la substance de la décentralisation (Dakouo & Doucouré, 2009).

Nos résultats sont corroborés par l'étude menée par le Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI). Décentralisation, acteurs locaux et services sociaux en Afrique : l'impact de la décentralisation sur les services de santé et d'éducation en Afrique de l'Ouest et du Centre. Il ressort de cette étude qu'une conséquence du processus de décentralisation tel qu'engagé dans la sous-région vient du fait que les communautés de base traditionnelles semblent avoir souvent été ignorées dans la formulation et la mise en place de la décentralisation, ce qui expliquerait en partie une faible assise sociologique des municipalités de la sous-région. De cette mise à l'écart, découlerait alors la non-inclusion des réponses traditionnelles aux besoins en services sociaux, notamment les différentes formes d'organisations et de participation populaire (CRDI, 2001).

Les résultats de l'étude de Cheikh Tijani NIANG (2018) soutiennent que l'intercommunalité se conçoit d'abord comme un état d'esprit. Il importe de faciliter les liens entre les communes, qu'il s'agisse des autorités locales ou des populations. En ce sens il est utile de généraliser les associations des maires et d'encourager, dans le cadre départemental et régional, la concertation communale. Les services communaux n'ont de sens et surtout ne sauraient survivre, qu'intégrés dans une logique d'aménagement global du territoire. Tout comme la démocratie, le développement ne se décrète pas, il se prépare et il s'accompagne. Il ne peut y avoir de développement communal, sans considération de l'implantation des services sur le territoire national et du réseau que ses services doivent tisser (Niang, 2018).

Selon l'étude de Darline ROSEMOND (2015), « Décentralisation et développement local : le cas de la gestion publique de l'eau potable en Haïti », la mise en œuvre d'une politique de développement local nécessite des financements. Ces financements issus d'abord des ressources internes de la collectivité territoriale, doivent souvent être complétées par des ressources externes venant par exemple de l'État, des différents partenaires au développement. Ce qui fait appel à la notion de transparence dans le système de collecte et de gestion des ressources qui va être déterminant tant pour les acteurs locaux que pour les partenaires qui s'engagent durablement. S'engager dans un processus de développement suppose également l'acceptation de s'interroger sur ses réelles capacités et incapacités et de chercher des solutions pour les améliorer. Il s'agit aussi d'être capable de mobiliser des ressources humaines

spécialisées à même d'apporter les appuis et les conseils dont les différents élus locaux ont besoin pour définir leurs objectifs et mener à bien leurs actions (Rosemond, 2015).

### **Conclusion**

Cette étude avait pour objectif d'analyser les acquis et les contraintes de la décentralisation sur le développement local du Cercle de Sikasso. L'approche méthodologique a consisté à combiner la recherche documentaire et les enquêtes de terrain.

Les données collectées et analysées permettent de dire que :

- le Cercle de Sikasso qui possède des infrastructures sociales de base (éducatives, sanitaires, hydro-électriques, etc.) est l'un des éléments du contexte de la décentralisation et du développement local ;
- la décentralisation au Mali a eu certes des acquis dans le cadre du développement local (la mise en place du cadre juridique et institutionnel ; la mise en œuvre du transfert des compétences et de ressources de l'Etat aux Collectivités Territoriales ; la mise en place de dispositifs d'accompagnement des Collectivités Territoriales, etc.), mais, la mise en œuvre effective révèle des contraintes, à savoir : l'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières ; le manque de contenu précis dans les procédures et modalités ; la non application et/ou la mauvaise application du code domanial et foncier ainsi que la loi portant constitution et gestion des domaines des Collectivités Territoriales, etc.

En perspectives, il serait intéressant d'étudier les failles de la mise en œuvre de la décentralisation sur le développement local du Cercle de Sikasso afin de faire des propositions concrètes pour une meilleure application.

## Références bibliographiques

(GROUPE ODYSSEE (Groupe Observation des Dynamiques Sociales, Spatiales & Expertise Endogène) et ISH (Institut des Sciences Humaines) : actes du colloque international sur le thème « pouvoirs traditionnels et Collectivités territoriales », 2017, 5 p.

CRDI, (2001). Décentralisation, acteurs locaux et services sociaux en Afrique : l'impact de la décentralisation sur les services de la santé et d'éducation en Afrique de l'Ouest et du Centre, 134 p.

DAKOUO G. A. et DOUCOURE O., (2009). La contribution de la décentralisation à la réduction de la pauvreté au Mali, mémoire de Maîtrise Universitaire en Sciences Economiques, Faculté des Sciences Economiques et de Gestion, 47 p.

Ministère de l'Administration Territoriale, cabinet du ministre délégué chargé à la décentralisation « Les états généraux de la décentralisation », édition officielle avril 2014, 109 p.

Ministère des Collectivités Territoriales – Direction Générale des Collectivités Territoriales, 2013. Guide de la Coopération décentralisée au Mali, 10 p.

NIANG C. T., (2018). Le processus de la décentralisation en Mauritanie : enjeux et perspectives, mémoire de Master en Administration et Finances Publiques, Université de Strasbourg, 46 p.

Partenariat pour le Développement Municipal, (2002). Plan de Développement Economique Local de Sikasso. Projet d'Appui aux Communes Urbaines du Mali, Service de Coopération et d'Action Culturelle, Ambassade de France au Mali, 47 p.

Programme de Développement Economique, Social et Culturel (PDESC) 2018 – 2022 du Conseil de Cercle de Sikasso, 124 p.

Programme de Développement Economique, Social et Culturel (PDESC) 2018 – 2022 du Conseil de Cercle de Sikasso, 124 p.

ROSEMOND D., (2015). Décentralisation et développement local : le cas de la gestion publique de l'eau potable en Haïti, mémoire de Maîtrise Universitaire en Affaires Publiques, Université Laval, 178 p.